



Avec CAP vers la nature c'est une autre façon de regarder et de comprendre le monde du vivant de la source à la mer ...

## BULLETIN D'ADHESION

Devenir membre de CAP vers la nature c'est :

- **Devenir acteur !** En adhérant à notre association, vous participez à la sensibilisation de tous à l'environnement.
- **Pouvoir découvrir le monde vivant !** En s'émerveillant devant

l'infiniment petit lors des animations pour les adhérents, des week-end algues & cuisine sur le continent ou sur les îles, des ateliers, sorties nature, randonnées. Avec nous devenez force de proposition pour l'avenir de la planète.

### Rejoignez-nous !

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Adresse Mail : .....

Tarifs :

Adulte **10€**    Adulte Petit Budget **5€**    Famille **25€**

Structure **30€**

Remise d'espèces    Par chèque à l'attention de CAP vers la nature

Je souhaite faire un don de : ..... **Euros**

Date du don : ..... / ..... / .....

Paiement :  Remise d'espèces  
 Chèque à l'attention de Cap vers la Nature

Je souhaite recevoir un reçu fiscal pour don :  OUI  NON

OUI J'autorise l'association CAP vers la nature à prendre des photos ou vidéos de moi-même et/ou mon.mes enfant.s lors des activités de l'association et qu'elle les utilise, diffuse, reproduise et communique au public sous toute forme et sur tout type de supports ou publications internes ou externes (revues, projections, documents, calendrier, site internet, presse, blog, réseaux sociaux, etc.).  
 NON Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour le monde entier et pour une durée de dix (10) ans à compter de la présente autorisation et je me reconnaiss remplit de mes droits.

Association CAP vers la nature - 1 rue des senneurs 29900 Concarneau  
07 50 95 09 74 - 06 50 93 53 14   [capverslanature@gmail.com](mailto:capverslanature@gmail.com)

Site web : [www.cap-vers-la-nature.org](http://www.cap-vers-la-nature.org) / Page d'actualités en accès libre : Facebook Cap vers la Nature - Instagram  
N° de déclaration à la préfecture du Finistère : W294006224

## BULLETIN DE DON

Les dons effectués au profit de l'association **CAP vers la nature** ouvre droit :

**Pour les particuliers,** à une réduction d'impôt sur le revenu, égale à 66 % du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Lorsque le montant des dons excède 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes.

**Pour les entreprises,** à une déduction fiscale de 60% du don sur votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. En cas de dépassement, l'entreprise peut reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants.

### Merci à vous !